



COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

2026/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.26-06-03

Date convocation : 21/05/2026
Nombre de conseillers présents et
représentés : 23
Votants : 23
Abstentions : 4

Votants : 23
Délibération publiée le :

**OBJET : Budget Eau M49 : Décision modificative n° 1- ouverture de crédit –
Financement Séparatif de l'Orme , demande de subventions et emprunt de 800 000 €.**

Le 5 juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le 21 mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yves VENÇON, maire.

PRÉSENTS :

Yves VENÇON, Maxime DERAGNE, Catherine BA, Catherine SAUZAY, Joël DUMUR, Audrey CHEBANCE, Didier PETITJEAN, Aurélie ANTOLINO, Maryline THEVENET, Denise BOUVIER, Bernard BRIERE, Séverine KILBURG, Pierrick GRAS, Rémi CHAZEUBENIT, Viviane LANEUW, Didier BRAU, Nathalie LLAMBRICH, Marie-Agnès PERROUX.

ONT DONNÉ PROCURATION : Jérôme ARRAMBOURG (procuration à Catherine SAUZAY, Marie-Françoise PICOLO (procuration à Catherine BA), Maxime DERAGNE (procuration Audrey CHEBANCE), ANDREOTTI Julien (procuration à Rémi CHAZEUBENIT), Jean-Baptiste PARA (Yves VENÇON)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine SAUZAY

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20260605-DE26-06-03-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2026

**OBJET : Budget Eau M49 : Décision modificative n° 1- ouverture de crédit –
Financement Séparatif de l'Orme , demande de subventions et emprunt de 800 000 €.**

Rapporteur : Monsieur Joël DUMUR,

RAPPELLE que le montant global des opérations s'élève à 1,6 million d'euros, incluant les projets de l'Orme, de la Garine et du Centre-Bourg. Le projet du Centre Bourg a pour le moment été refusé par le Maire, qui estime qu'il mettrait en péril les finances communales. Les deux premiers projets, déjà engagés, ne bénéficient pour l'instant d'aucune subvention, les demandes ne pouvant être déposées qu'à partir de juillet.

Afin de finaliser les opérations, un emprunt de 800 000 € est nécessaire. La Banque des Territoires propose un taux de 2 %, assorti d'une grande souplesse de gestion.

RAPPELLE qu'une ouverture de crédit par décision modificative au budget de l'Eau (M49) est nécessaire pour l'encaissement de cet emprunt.

Monsieur le Maire :

PROPOSE l'opération comptable suivante par décision modificative au Budget Eau et Assainissement 2026 :

+ 800 000 € à l'article 1641

- 800 000 € à l'article 2315

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- VALIDE la proposition de monsieur le Maire,

La secrétaire de séance,
Catherine SAUZAY

C. Sauzay

Pour extrait conforme
Le Maire
Yves VENCON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20260605-DE26-06-03-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2026